

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 mars 2023**  
~~~~~

FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE POUZOLS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 mars 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 mars 2023.

Étaient présents ou représentés

Mme Véronique NEIL, M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Josette CUTANDA à M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT, M. Thibaut BARRAL à M. Ronny PONCE, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ.

Excusés

M. Anthony GARCIA.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 35	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU ensemble, la délibération du Conseil communautaire n° 1870 en date du 18 février 2019 approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants et la délibération n° 2220 du Conseil communautaire du 24 février 2020 relative à la modification de ce règlement ;

VU la réception de la demande de fonds de concours en date du 21 octobre 2022 formulée par la commune de Pouzols pour le projet de ravalement des façades du groupe scolaire ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 13 mars 2023 ;

VU le plan de financement ci-annexé.

CONSIDERANT que la commune de Pouzols souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux de ravalement des façades du groupe scolaire, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Pouzols en vue de participer au financement des travaux de ravalement des façades du groupe scolaire, à hauteur de 13 250 € HT,
- D'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3117
Publication le 28/03/2023
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 28/03/2023
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230327-11462-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-30

L'an deux mille vingt deux et le 15 Novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD , Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées: Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Demande d'aide financière au titre du Fonds de Concours 2023 de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour les travaux de RAVALEMENT DES FACADES du Groupe Scolaire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU l'opération d'investissement de Ravalement des Façades du Groupe Scolaire,

VU le plan de financement prévisionnel ci-annexé ;

CONSIDERANT que la commune de POUZOLS souhaite, après son opération du précédent mandat de Réhabilitation et d'Extension du groupe scolaire de Pouzols, terminer cette réhabilitation par des travaux de ravalement des façades,

CONSIDERANT le Règlement d'attribution des fonds de concours ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

CONSIDERANT qu'aux termes du règlement d'intervention susvisé, la communauté de communes verse un fonds de concours intercommunal réservé à ces projets à hauteur d'un pourcentage maximum de 25% plafonné à 15 000 € HT par opération ;

**Le conseil municipal de la commune de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- De solliciter le fonds de concours de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de participer au financement des travaux de ravalement des façades du groupe scolaire de Pouzols, travaux s'élevant à la somme de 55 000 € HT, à hauteur de 13 250 € (montant du fonds de concours),
- D'autoriser le Maire à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 17 NOV. 2022

Le Maire,
Véronique NEIL



Neil



COMMUNE DE POUZOLS

RAVALEMENT DES FACADES DU GROUPE SCOLAIRE DE POUZOLS

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux	55 000 €	Subventions 2023 sollicitées : EPCI – Fonds de concours 2023	13 250 €
		Subvention notifiée: CONSEIL DEPARTEMENTAL	28 000 €
		Autofinancement	13 750 €
TOTAL HT	55 000 €	TOTAL	55 000 €

Le Maire,

